

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 au Groupe de travail en date du 23 juin 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Programme de dérivés financiers

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0125, Gaz Métro-5, document 1, page 12;
 - (ii) Pièce B-0125, Gaz Métro-5, document 1, page 3;
 - (iii) Dossier R-3745-2010, pièce B-0048, Gaz Métro-14, document 1, page 50.

Préambule :

Référence (i)

« Le facteur d'incertitude fixe le portefeuille de protection en fonction du temps. Gaz Métro propose de conserver les mêmes facteurs d'incertitude pour les quatre années gazières couvertes par le programme ainsi que le même niveau minimum de protection pour la première année, tels que présentés et autorisés dans le cadre de la cause tarifaire 2006 (R-3559-2005). »

Référence (ii)

Selon le tableau présenté à la référence, les balises volumétriques fixées en fonction du facteur d'incertitude établissent que le pourcentage cible de protection variera entre 20 % et 75 % pour la période novembre 2011 à octobre 2012.

Référence (iii)

Selon le tableau présenté à la référence (iii), le taux de couverture du portefeuille a excédé 75 % pour les mois de décembre 2009, février, mars et avril 2010. En particulier, il était de 108 % en avril.

Demande :

- 1.1** Aucun objectif précis en termes de taux de couverture n'est établi dans le cadre du programme de dérivés financiers. Toutefois, y a-t-il un taux approximatif visé par Gaz Métro pour la prochaine année tarifaire? Si oui, veuillez le produire et indiquez comment cet objectif est établi, comment il a varié par rapport à la tarifaire 2011 et pourquoi. Si non, veuillez expliquer pourquoi un objectif plus précis que la fourchette allant de 20 % à 75 % n'est pas fixé.

Réponse :

Le programme, tel qu'approuvé par la Régie de l'énergie, permet à Gaz Métro de choisir la quantité de couverture jugée opportune, en autant que celle-ci soit comprise entre 20 % et 75 % du volume prévu en service de fourniture lors du dépôt de la cause tarifaire.

Au courant de l'année 2011, Gaz Métro s'est donnée comme objectif de couvrir entre 60 % et 65 % des volumes en gaz de réseau achetés pendant la période de décembre 2011 à avril 2012. Gaz Métro s'est aussi donnée comme objectif de couvrir entre 30 % et 50 % des achats du mois de novembre 2011 et des mois de mai 2012 à octobre 2012. Gaz Métro fixe des objectifs de couverture moins élevés durant les mois de mai à novembre étant donné la plus grande incertitude sur les variations possibles des livraisons de gaz au cours de ces mois. Compte tenu de la répartition prévue des livraisons dans les différents mois de l'année, ces objectifs résultent en un niveau de couverture globale d'environ 50 %. Il est à noter que le niveau réel de couverture dépend de la consommation réelle et non des prévisions; il est donc sujet aux variations de température.

Les objectifs de couverture pour l'année 2012 sont identiques à ceux de 2011, puisque les conditions de marché sont semblables.

L'objectif de couverture est sujet à révision lors du comité de suivi du programme, lequel a lieu toutes les six semaines.

Le tableau qui suit présente les pourcentages de couverture par rapport à la prévision de la cause tarifaire et par rapport aux achats réels pour les années 2005 à 2010.

Années gazières	Volumes couverts (PJ)	Prévisions cause tarifaire (PJ)	Pourcentage de couverture	Achat réels (PJ)	Pourcentage de couverture
2005	59,689	98,790	60 %	96,665	62 %
2006	61,973	91,010	68 %	95,591	65 %
2007	63,655	109,039	58 %	79,641	80 %
2008	60,768	88,504	69 %	87,238	70 %
2009	57,347	85,822	67 %	90,311	63 %
2010	46,400	86,290	54 %	68,769	67 %

- 2. Référence :** Dossier R-3745-2010, pièce B-0084, Gaz Métro-14, document 1.3, page 1.

Préambule :

« Dans ce contexte, Gaz Métro favorise l'utilisation de contrats d'échange à prix fixe pour couvrir les mois d'hiver et de colliers pour couvrir les mois d'été. »

Demande :

- 2.1** Gaz Métro prévoit-elle continuer de favoriser l'utilisation de contrats d'échange à prix fixe pour couvrir les mois d'hiver et de colliers pour couvrir les mois d'été comme elle le faisait en 2010-2011? Si oui, veuillez justifier et commenter l'effet de cette approche sur le coût et sur la volatilité du prix du gaz de réseau.

Réponse :

La stratégie de favoriser les contrats d'échange à prix fixe en hiver et les colliers en été a aussi été utilisée pour acheter la couverture de l'année gazière 2012.

Le contrat d'échange à prix fixe représente l'outil qui maximise l'atteinte des trois objectifs du programme, à condition que le niveau du prix fixe soit inférieur à la position concurrentielle face à l'électricité, ce qui est le cas dans le contexte des prix de marché actuels.

Compte tenu des prix de marché qui sont présentement inférieurs aux coûts équivalents de l'électricité, Gaz Métro utilise aussi des colliers, ce qui permet à la clientèle en service de fourniture de profiter en partie d'une éventuelle baisse de prix et ce, en maintenant une protection contre une flambée de prix et en protégeant la position concurrentielle. Les colliers sont toutefois moins efficaces que les contrats d'échange à prix fixe en ce qui a trait à la réduction de la volatilité.

Les types de dérivés utilisés dans le cadre du programme de produits dérivés sont aussi sujets à révision lors du comité de suivi du programme, lequel a lieu toutes les six semaines.

- 3. Référence :** Pièce B-0125, Gaz Métro-5, document 1, page 4.

Préambule :

« [...] les orientations de Gaz Métro en matière de gestion du coût du service de fourniture de gaz naturel s'articulent autour des trois objectifs suivants :

- 1. Stabiliser le coût du gaz naturel en réduisant la volatilité du portefeuille.*
- 2. Limiter l'impact d'une augmentation potentielle des prix lors de cycles haussiers ou lors de pointes de la demande dans le marché.*
- 3. Saisir ce qui est perçu comme une opportunité de marché afin de préserver la position concurrentielle du gaz naturel. »*

Demande :

- 3.1** Dans un contexte de prix du gaz naturel relativement faible et stable, Gaz Métro a-t-elle l'intention d'adapter sa gestion du programme des dérivés financiers à ce contexte pour l'année tarifaire 2012? Si oui veuillez indiquer comment. Si non veuillez expliquer pourquoi.

Réponse :

Gaz Métro étudie régulièrement l'efficacité de sa stratégie en fonction du contexte de marché et en fonction des caractéristiques de la clientèle (en particulier, la position concurrentielle face à l'électricité).

Gaz Métro a réalisé certaines modifications à sa stratégie en 2009 et en 2010, suite à la diminution des prix observés, notamment :

- en privilégiant les prix fixe et les colliers, des instruments plus efficaces par rapport aux prix fixes à remboursement maximal (PFRM) et colliers à remboursement maximal (CARM), et
- en réduisant la quantité de dérivés achetés.

Gaz Métro croit toujours que le programme de produits dérivés est pertinent comme police d'assurance dans l'éventualité où les prix ne seraient plus bas et stables. Gaz Métro croit que la stratégie actuellement utilisée dans le cadre du programme est bien adaptée aux conditions actuelles de marché pour remplir les trois objectifs du programme.

Remise des gains de productivité

- 4. Références :**
- (i) Dossier R-3599-2006, D-2007-47, annexe, page 18;
 - (ii) Pièce B-0169, Gaz Métro-15, document 1, page 12;
 - (iii) Pièce B-0170, Gaz Métro-15, document 2, page 6.

Préambule :

Référence (i)

« La remise des gains de productivité antérieurs dans le revenu plafond se fera en fonction de la moyenne des cinq années précédentes. La différence entre le gain de productivité de l'année $t-5$ et la moyenne mobile des années $t-5$ à $t-1$ sera amortie sur cinq ans à compter de l'année t . »

Référence (ii)

« Les gains de productivité de 2,7 M\$ établis au dossier tarifaire selon la méthode de la moyenne mobile 5 ans (R-3599-2006, page 40 de 57) sont remis aux clients. »

Demandes :

- 4.1** Veuillez préciser à partir de quelle année les gains de productivité sont réintégrés dans les tarifs. En particulier, les gains sont-ils réintégrés à partir de la première année sur une période de dix années débutant au moment où ils ont été réalisés ou plutôt à partir de la sixième année sur une période de dix années débutant au moment où ils ont été réalisés?

Réponse :

Le groupe de travail n'a pu s'entendre sur la réponse à fournir à la Régie. Ainsi, deux interprétations subsistent.

1- Les gains de productivité sont réintégrés dans les tarifs à partir de l'année suivant la réalisation du gain de productivité sur une période de dix années débutant au moment où ils ont été réalisés.

Autrement exprimé, un gain réalisé à l'année t_1 , sera remis durant la période t_2 à t_{10} . Ainsi, au terme des dix années, il sera entièrement remboursé.

2- Les gains de productivité de l'année t sont réintégrés dans le plafond à partir de la sixième année ($t+5$) et jusqu'à la dixième année ($t+9$), mais le gain de productivité de l'année t a un impact dès $t+1$ en ce qu'il affecte la proportion des gains de productivité de l'année $t-4$ à être remise en $t+1$.

Par ailleurs, tous les membres du Groupe de travail conviennent qu'au-delà des différences d'interprétation, les deux points de vue conduisent au même résultat et que les gains de productivité d'une année donnée ont une influence sur la remise de gains dès l'année suivante.

4.2 Veuillez fournir les calculs permettant d'obtenir les données de la ligne 73 de la référence (iii).

Réponse :

Explication de la réintégration des gains réalisé à l'année 2008 à partir de 2013, montant de 3 125 (cf li.72 col.8)

Réintégration du gain réalisé en 2008 (cf li.70 col.8)

Plus le gain réalisé en 2007 (déjà réintégré) (cf li.70 col.7)

Total:

Gain à réintégrer en 2008 (cf li.72 col.3)

moins la moyenne des gains à réintégrer de 2008 à 2011 (cf li.72 col.3 à 7)

Différence:

Cette différence est amorti sur 5 ans

On additionne ensuite l'amortissement à la moyenne (cf li.77 col.3)

On obtient ensuite le montant du gain à réintégrer en 2013

	-9 556		
	16 833		
Total:	(1) 7 277		7 277
Gain à réintégrer en 2008 (cf li.72 col.3)	(2) -7 293		
moins la moyenne des gains à réintégrer de 2008 à 2011 (cf li.72 col.3 à 7)	(3) -3 367		
Différence:	(4) =(2) - (3) -3 926		
Cette différence est amorti sur 5 ans	(5) =(4) / 5 ans -785		
On additionne ensuite l'amortissement à la moyenne (cf li.77 col.3)	(6) =(3) + (5) -4 152		-4 152
On obtient ensuite le montant du gain à réintégrer en 2013			3 125

Pour les années suivantes, on applique les mêmes calculs en réintégrant les gains des années subséquentes ainsi que les amortissements des années antérieures.

PGÉE

5. Référence : Pièce B-0122, Gaz Métro-2, document 3, pages 2 et 3.

Préambule :

« Le Groupe de Travail s'entend pour que Gaz Métro réalise pendant l'exercice 2011-2012 un balisage des méthodologies actuelles de calcul du TCTR, incluant celle suggérée par le CPUC, et de proposer, le cas échéant, des modifications au calcul dans le cadre du PGÉE de la Cause tarifaire 2013.

Le Groupe de travail demande à la Régie d'autoriser Gaz Métro à réaliser le balisage des méthodologies de calcul du TCTR proposé.

[...]

Le Groupe de travail est d'avis que la volatilité à court terme du prix de la molécule de gaz naturel peut influencer la rentabilité des programmes d'efficacité énergétique et demande que Gaz Métro illustre, à compter de la Cause tarifaire 2013, le résultat du calcul d'un test du coût total en ressources (« TCTR mobile ») considérant tous les éléments de l'année prévue, mais dont la valeur du prix du gaz naturel serait quant à lui une moyenne mobile cinq ans. Ce nouvel indice permettrait à la fois au concepteur de programmes en efficacité énergétique, aux intervenants et à la Régie d'observer la rentabilité d'un programme dans un contexte à plus longue portée. Cet indice aurait comme avantage de lisser en partie les hausses ou baisses contextuelles des coûts de la molécule de gaz.

Toutefois, Gaz Métro continuerait de présenter le calcul du TCTR selon les modalités actuelles. Le Groupe de travail demande à la Régie d'approuver, à compter de la Cause tarifaire 2013, la modification de la présentation des tableaux de rentabilité du PGÉE afin d'y présenter les deux résultats du test du coût total des ressources. »

Demandes :

5.1 Veuillez élaborer sur le but spécifique recherché par le balisage des méthodologies de calcul du TCTR.

Réponse :

Depuis le début du PGÉE, Gaz Métro a utilisé comme méthodologie de calcul du TCTR un document de référence provenant du California Public Utilities Commission (CPUC). En 2007 le CPUC a déposé un amendement de la méthodologie de calcul du TCTR. Le groupe de travail a identifié cet amendement et désire valider s'il n'y aurait pas d'autres amendements consécutifs à celui-ci. L'exercice de balisage a été identifié comme étant l'outil permettant de valider si le CPUC a publié d'autres amendements ainsi que de vérifier les méthodologies de calcul du TCTR utilisées par d'autres distributeurs d'énergie.

5.2 Veuillez notamment identifier les lacunes de la méthode actuelle.

Réponse :

Il n'est pas possible de présumer actuellement qu'il y a des lacunes à la méthode actuelle du calcul du TCTR. Ce n'est que suite aux conclusions du balisage qu'un constat pourra être fait à cet effet.

Mais ce qui a motivé le Groupe de Travail à retenir la suggestion d'un TCTR «mobile» basé sur une moyenne de 5 ans comme complément de la méthode en vigueur et à demander que Gaz Métro fasse certaines vérifications, c'est l'interprétation limitative que peut poser un calcul du TCTR laissé à la merci des variations annuelles du prix de la molécule, parfois très prononcées.

- 5.3** Veuillez confirmer que les économies d'énergie utilisées aux fins du calcul du TCTR 2012 doivent être réalisées en 2012 uniquement.

Réponse :

Gaz Métro le confirme.

- 6. Référence :** Pièce B-0156, Gaz Métro-9, document 1, page 12.

Préambule :

Gaz Métro indique avoir dû reporter à 2012 l'évaluation des potentiels technico économiques du PGEÉ, prévue initialement pour 2011, considérant des délais hors de son contrôle dans la réalisation du mandat externe.

Demande :

- 6.1** Veuillez élaborer sur la nature de ces empêchements, ainsi que sur l'état d'avancement du processus.

Réponse :

En septembre 2010, Gaz Métro a donné le mandat à un fournisseur de service spécialisé dans la réalisation d'évaluations de potentiel technico-économique (PTE). Ce mandat prévoyait que les rapports finaux devaient être livrés pour décembre 2010. De septembre à décembre 2010, Gaz Métro a réalisé de nombreuses tentatives de suivi téléphonique auprès de ce fournisseur de service. Considérant son insuccès à rejoindre le fournisseur de service, Gaz Métro a décidé de mandater une autre firme dès janvier 2011. Pour ce faire Gaz Métro a du procéder à un appel d'offres et a pu octroyer le mandat en avril 2011. Gaz Métro est confiante de fournir les PTE pour tous ses marchés à la prochaine Cause tarifaire.

7. Référence : Pièce B-0156, Gaz Métro-9, document 1, page 17.

Préambule :

Gaz Métro propose d'utiliser le taux d'actualisation réel de 4,53 % pour le calcul des tests de rentabilité des programmes du PGEÉ pour 2012, soit le taux du coût du capital prospectif autorisé par la Régie pour 2011 de 6,53 %, moins le taux d'inflation prévu de 2 %.

Demandes :

7.1 Veuillez indiquer si ce taux d'actualisation est également proposé pour le calcul du test du coût social (TCS).

Réponse :

Oui, le taux d'actualisation est le même.

7.2 Sinon, veuillez spécifier le taux d'actualisation proposé pour le calcul du TCS.

Réponse :

Voir la réponse 7.1

8. Référence : Pièce B-0156, Gaz Métro-9, document 1, page 21.

Préambule :

Au sujet du programme *PE103-Thermostat électronique programmable*, Gaz Métro indique que même si 97 % des participants installent un thermostat lors de l'achat d'une nouvelle maison ou encore lors du remplacement ou de la conversion de leur système de chauffage, cela ne signifie pas pour autant que 97 % des clients qui font l'achat d'une nouvelle maison ou qui procèdent au remplacement ou à la conversion de leur système de chauffage installent un thermostat électronique programmable.

Gaz Métro spécifie également que le taux d'opportunité du programme est évalué à 17 %. Selon le distributeur : « *Il est plausible de croire que si le plein potentiel de ce programme était atteint, le taux d'opportunité pourrait être beaucoup plus élevé, signe que les participants auraient fait l'acquisition d'un thermostat électronique programmable même sans la présence du programme* ».

Par ailleurs, Gaz Métro entend suivre les développements futurs des nouvelles spécifications de la United States Environmental Protection Agency ainsi que celles de RNCAN, « *ce qui pourrait avoir un impact positif sur le programme* ».

Gaz Métro propose donc de poursuivre ce programme en 2012 tout en y intégrant les modifications proposées suite à l'évaluation.

Demandes :

- 8.1** Veuillez fournir l'hypothèse retenue par Gaz Métro quant au nombre d'acheteurs d'une nouvelle maison chauffée au gaz naturel en 2012.

Réponse :

L'hypothèse retenue par Gaz Métro concernant le nombre d'acheteurs d'une nouvelle maison neuve en 2012 est de 4 500 résidences approximativement.

- 8.2** Veuillez indiquer à partir de quel taux d'opportunisme Gaz Métro juge plausible que le plein potentiel d'un programme est atteint. Veuillez élaborer sur cette hypothèse.

Réponse :

Gaz Métro interprète un taux d'opportunisme élevé comme étant un indicateur révélant que certains paramètres du programme peuvent être inadéquats. Par exemple, lors de l'évaluation du PE103, en avril 2006¹, Gaz Métro avait constaté un taux d'opportunisme de 64 % qui révélait que le montant d'aide financière était trop élevé.

À la limite, si le taux d'opportunisme d'un programme était de 100 %, Gaz Métro croit qu'il serait injustifié de maintenir le programme car il aurait atteint son plein potentiel en matière d'influence sans pour autant pouvoir affirmer qu'il aurait atteint le plein potentiel du marché.

Gaz Métro propose d'illustrer son opinion en utilisant un exemple qui utilisera les données de la Cause tarifaire 2012.

Nombre d'acheteurs prévus en nouvelle construction résidentielle : 4 500

Nombre de participants **nets** prévus au programme de thermostat PE 103 : 2 158

Taux d'opportunisme du programme de thermostat PE 103 : 17 %

Nombre de participants **bruts** prévus au programme de thermostat PE 103 : 2 600

En posant l'hypothèse que 100 % des participants au programme PE103 seraient des acheteurs de nouvelles constructions résidentielles, ces données permettraient d'estimer un taux de pénétration de marché variant entre 48 % et 58 % selon qu'il soit calculé au moyen du nombre de participants nets ou bruts. Ces estimations pourraient permettre de

¹ Société en commandite Gaz Métro, Cause tarifaire 2007, R-3596-2006, SCGM – 10, Document 9, page 14

conclure que la technologie promue par le programme s'installe une fois sur deux chez les clients. De plus, considérant que le taux d'opportunité est de 17 %, 83 % des clients ayant participé au programme ont été influencés par ce dernier, on peut conclure qu'en l'absence du programme, ils n'auraient pas installé de thermostat électronique programmable.

- 8.3** Veuillez élaborer sur les « *impacts positifs* » générés sur le programme par les développements futurs des nouvelles spécifications de la United States Environmental Protection Agency et de RNCan.

Réponse :

L'impact positif généré par les nouvelles spécifications se retrouve dans l'extrait de l'évaluation :

« Cette nouvelle spécification, qui devrait voir le jour à la fin 2011 ou en 2012, pourrait identifier une catégorie de produits permettant de générer des économies d'énergie supérieures »²

- 8.4** Veuillez indiquer si Gaz Métro a envisagé la possibilité de combiner le programme *PE103-Thermostat électronique programmable* au programme *PE111-Chaudière efficace*. Sinon, veuillez élaborer.

Réponse :

Gaz Métro n'envisage pas cette possibilité puisque cela aurait pour effet de limiter le nombre de participants. En effet, le thermostat électronique programmable peut être combiné à plusieurs technologies produisant du chauffage, tels que les générateurs d'air chaud, les chaudières, les chauffe-eau installés en mode combo, etc. L'association exclusive du programme de thermostat électronique programmable au programme de chaudière limiterait le nombre de participants à cette seule technologie. Finalement, les économies attribuables au thermostat électronique programmable sont indépendantes des économies générées par l'appareil de chauffage.

- 9. Références :** (i) Pièce B-0156, Gaz Métro-9, document 1, page 36;
(ii) Pièce B-0156, Gaz Métro-9, document 2, page 15.

Préambule :

Référence (i)

Pour mesurer l'effet de bénévolat, Gaz Métro doit contacter des non participants au programme *PE212-Chauffe-eau à condensation*, ce qu'elle se propose de faire en 2013-2014 avec de nouveaux non participants. Ce délai s'explique principalement par la nécessité d'éviter la

² Société en commandite Gaz Métro, Examen administratif 2010 des rapports d'évaluation de programmes du PGEÉ et du FEÉ de Gaz Métro, Évaluation du programme de thermostat électronique programmable (PE103) du PGEÉ, page 35.

sursollicitation des non participants mais également par l'opportunité de réaliser des économies d'échelle en procédant simultanément à l'évaluation des effets de bénévolat pour l'ensemble des programmes du marché affaires.

Pour ce programme, Gaz Métro anticipe des économies de 2 591 375 m³ pour 2012. Selon le distributeur, l'effet de bénévolat de 457 100 m³ ne représenterait alors que 17,6 % des économies.

Référence (ii)

Tableau de bord des programmes tangibles

Demandes :

- 9.1** Veuillez indiquer la manière dont Gaz Métro compte ajuster les économies d'énergie totales associées au *PE212-Chauffe-eau à condensation*, advenant le cas où le taux de bénévolat soit inférieur à l'hypothèse proposée dans le cadre de la présente tarifaire.

Réponse :

Tout comme les autres effets de distorsions, les ajustements aux programmes sont réalisés de manière prospective. Ainsi, Gaz Métro intégrera dans les causes tarifaires subséquentes à la réalisation de l'évaluation, les nouveaux effets de bénévolat. Pour la Cause tarifaire 2012, l'effet de bénévolat correspond à la dernière évaluation réalisée en 2010. Gaz Métro utilisera les résultats de cette évaluation, ainsi que celles pour tous les autres programmes, jusqu'à ce que les exercices d'évaluation des effets de bénévolat soient réalisés à nouveau.

- 9.2** Veuillez tirer des conclusions quant au taux de bénévolat de 17,6 % observé en 2012 pour le *PE212-Chauffe-eau à condensation*. Veuillez notamment, pour ce faire, comparer ce taux à celui d'autres programmes.

Réponse :

Le pourcentage de 17,6 % mentionné à la page 36 de la pièce Gaz Métro-9 Document 1 a été utilisé à titre illustratif de la proportion de l'effet de bénévolat sur les économies de l'année 2011-2012 et ne constituait pas un taux de bénévolat. La méthodologie d'extrapolation de l'effet de bénévolat développée par Bureau d'Études Zariffa Inc et Extract recherche marketing ne détermine pas un taux de bénévolat en pourcentage mais bien un effet de bénévolat en mètres cubes applicable durant les trois années suivant l'évaluation de l'effet. La méthodologie de calcul comprend 11 étapes, certaines données nécessaires sont issues de sondages, d'autres de traitement de base de données – cependant le résultat du calcul n'est pas un taux en pourcentage à appliquer sur les économies des participants mais plutôt une quantité de mètres cubes économisés par les bénévoles du programme.

Contrairement au taux d'opportunisme qui est fixe qu'il soit utilisé en Dossier tarifaire ou en dossier de fermeture et par conséquent permet une certaine comparaison entre les programmes, Gaz Métro estime que la transformation de l'effet de bénévolat en un taux ou une proportion en calculant la quantité de mètres cubes associée au bénévolat

divisée par les économies d'énergies totales du programme porterait à confusion et ne permettrait pas de conclusion comparative compte tenu que dans cette équation le numérateur (les mètres cubes reliés à l'effet de bénévolat) serait fixe dans le temps et que le dénominateur (les économies d'énergie du programme) serait variable en fonction du nombre de participants et des économies unitaires.

- 9.3** Veuillez spécifier si le bénévolat de chaque programme (colonne 15 du tableau) s'exprime en m³ ou en 000 m³.

Réponse :

Le bénévolat s'exprime en m³. Le tableau X de la pièce Gaz Métro-9, Document 2 devra être corrigé.